

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 JUN 2026**

**N°016**

<b>OBJET : AJUSTEMENT DES POSTES BUDGÉTAIRES ET DES EMPLOIS</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

**EXCUSES** : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La collectivité entend permettre des évolutions de carrière aux agents dont la manière de servir est cohérente et/ou qui acceptent de prendre en charge des responsabilités supérieures et qui répondent ainsi aux besoins de la collectivité. Il convient également de tenir compte des modifications de poste consécutives à des procédures de mobilité ou des réussites à concours.

Par ailleurs, certains postes ouverts pour des recrutements qui se sont révélés infructueux, restent non pourvus. De même, lors de départ d'agents (retraite, disponibilité, ...) ou de nomination au grade supérieur, certains postes n'ont pas été supprimés.

Dans le cadre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences, il est également nécessaire de recenser les futurs besoins en personnel tout en maîtrisant la masse salariale.

Par conséquent, il convient de procéder aux ajustements des postes budgétaires disponibles et d'anticiper les transformations, les créations et les suppressions de poste nécessaires à l'évolution des missions de service public pour l'année 2026.

Il est proposé les modifications suivantes :

**I – Créations de poste :**

Filière administrative

- 1 poste d'attaché hors classe
- 1 poste de rédacteur principal de 2° classe
- 9 postes d'adjoint administratif principal de 1° classe

Filière technique

- 2 postes de technicien principal de 1° classe
- 10 postes d'agent de maîtrise principal
- 13 postes d'adjoint technique principal de 1° classe

Filière sportive

- 1 poste d'éducateur APS principal de 2° classe

Filière sociale

- 8 postes d'ATSEM principal de 1° classe

Filière sécurité

- 1 poste de brigadier-chef principal

**II – Suppressions de postes**

Filière administrative

- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste de rédacteur
- 4 postes d'adjoint administratif principal de 2° classe
- 5 postes d'adjoint administratif

Filière technique

- 2 postes de technicien principal de 2° classe
- 10 postes d'agent de maîtrise
- 13 postes d'adjoint technique

Filière sportive

- 1 poste d'éducateur APS

Filière sociale

- 8 postes d'ATSEM principal de 2° classe

Filière sécurité

- 1 poste de gardien-brigadier

Les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 012 du budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les ajustements dans les conditions susvisées,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter les documents y afférents

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32552-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026

Publication : 06/07/2026